



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

## VOTER CFDT AU COMITE TECHNIQUE (CT) DU CENTRE DE GESTION DE L' AISNE C'EST DONNER DE LA VOIX A TOUS LES AGENTS

Nos candidats CFDT aux trois CAP du centre de gestion de l'Aisne sont dans toutes les catégories, les filières, les grades et dans tout le département (petites et grandes collectivités et établissements publics). Nous avons donc toujours un représentant CFDT qui connaît ton travail, les contraintes particulières de ton métier et les difficultés spécifiques dans certaines collectivités.



Le dialogue social est un outil CFDT.  
La négociation est un savoir-faire CFDT.

Nos élus CFDT sont formés par notre syndicat.  
Nos militants sont proches de vous.

La CFDT, c'est toi, c'est moi, c'est nous :  
ensemble nous sommes plus forts !

### Les dossiers prioritaires du CT pour la CFDT

- La gestion des effectifs / la lutte contre la précarité (temps non complets et contractuels).
- La prévention en matière de santé physique et mentale et de la sécurité des agents dans leur travail / respect du code du travail car il est applicable à la fonction publique et prise en charge des missions du CHSCT.
- L'action sociale, la protection sociale complémentaire santé et la prévoyance / une participation de l'employeur pour tous les agents (titulaires ou contractuels et temps incomplets).
- l'exploitation des rapports sur l'état de la collectivité, sur l'égalité professionnelle hommes/femmes, du bilan social et de la liste des créations d'emplois à temps non-complet.
- Les évolutions du service public ayant un impact sur les personnels / donner du sens au travail.

#### Avant de voter :

Quelle organisation syndicale est capable de s'associer à d'autres organisations pour faire obstacle à un projet et est disposée à faire des contre-propositions ?

### Le nouveau CT au Centre de gestion de l'Aisne

- Le centre de gestion de l'Aisne a opté pour le maintien du paritarisme (autant de représentants de l'administration que de représentants du personnel) mais les votes seront dissociés pour permettre la transparence sur les positions de chacun.
- L'employeur devra présenter une seconde fois un dossier s'il a reçu un avis défavorable unanime des représentants des agents.

### Notre action

Votre représentant CFDT a assisté à toutes les réunions de 2008 à 2014.

#### Avant de voter :

Etes-vous certain que l'organisation syndicale pour laquelle vous voulez voter se déplace pour assister aux CT ?

Votre représentant CFDT a obtenu :

- le report dans l'attente de compléments d'informations de certaines demandes d'avis (formulation politiquement correcte pour des demandes qui n'ont jamais été représentées : elles ont été refusées !).
- la réalisation d'un bilan régulier de la mise en œuvre de la Loi Sauvadet (titularisation, CDD et CDI des agents contractuels).
- la production d'un bilan régulier de la mise en place de la participation de l'employeur à la complémentaire santé et à l'assurance prévoyance (maintien de salaire au-delà de 90 jours d'arrêt maladie) des agents.
- la présentation des organisations syndicales sur le site internet du centre de gestion.

#### Avant de voter :

Qu'ont obtenu les autres organisations ?

**AVEC NOUS,  
DONNEZ DE LA VOIX  
À VOTRE VOIX**

Nous multiplions les permanences dans les cinq arrondissements du département pour rencontrer les agents à Vervins, Saint-Quentin, Laon, Soissons et Château-Thierry.

## Ce n'est pas parce qu'on travaille dans une petite collectivité qu'on a de petits droits. Tous territoriaux, tous égaux !

La CFDT défend au quotidien TOUS les agents des petites communes et établissements publics :

- pour un véritable déroulement de carrière,
- pour la fin des emplois précaires (obtenir des temps non-complets à plus de 17h30), pour des emplois stables (CDI et titularisations),
- pour l'accès à la formation,
- pour un accès de tous à l'action sociale,
- pour le bénéfice d'une mutuelle santé et d'une garantie maintien de salaire avec participation de l'employeur
- pour des changements d'organisation effectués en concertation avec les agents (modification horaire, des missions ou mobilité)



**Un vote qui compte pour 4 années !  
Votre vote CFDT est déterminant.**

**Voter CFDT au CT du centre de gestion de l'Aisne nous permettra aussi d'avoir des représentants CFDT aux instances nationales** (Conseil commun de la fonction publique et conseil supérieur de la fonction publique territoriale).

Dans ces instances la CFDT porte nos revendications pour donner plus de droits à tous les agents de la fonction publique territoriale.

**Vote par correspondance au CT : n'attendez pas !  
Votez CFDT avant le 4 décembre 2014**

**Vote par liste entière, ni rature, ni ajout  
Votez CFDT pour les 4 prochaines années**

**Pour la CFDT,  
« s'engager pour chacun et agir pour tous »  
n'est pas qu'un slogan, c'est une réalité !**

**S'ENGAGER POUR CHACUN,  
AGIR POUR TOUS !**



**CFDT INTERCO AISNE**  
Maison des syndicats  
Avenue Jean Jaurès  
02 000 LAON  
03 23 23 52 99 ou  
07 81 19 76 09  
interco02@interco.cfdt.fr  
cfdt-interco02.fr

conception : SSL - CFDT INTERCO Aisne

## CE QUE VEUT LA CFDT CONCERNE TOUS LES AGENTS

### Pour tous les titulaires

Après les mesures d'urgence de la catégorie C, il faut rapidement travailler à une architecture statutaire permettant d'offrir une carrière à toutes les catégories qui restent motivante sur la durée et envisage la rénovation des grilles indiciaires.

Le 7 octobre 2014, la CFDT s'est engagée sur ces bases de revendications dans la négociation ouverte par Marylise Lebranchu, ministre de la fonction publique sur l'avenir des fonctions publiques.

Pour tous les agents la CFDT obtient par les accords et par les lois de nouveaux droits :

- Loi de rénovation du dialogue social
- Accord Santé et sécurité au travail (rattrapage des droits acquis dans le privé)
- Accord Prévention des risques psycho-sociaux
- Loi du 12 mars 2012 sur l'accès à l'emploi titulaire et l'amélioration d'emploi des agents contractuels
- le décret de 2011 qui a étendu la PSC aux collectivités territoriales (assurance complémentaire santé et prévoyance)

**Sans démagogie, la CFDT continue à négocier pour des rémunérations et des déroulements de carrières motivants, pour l'amélioration des conditions de travail, pour la défense du service public et contre la précarité.**

### Pour tous les contractuels

Certaines des avancées obtenues par le *Protocole d'accord du 31 mars 2011 portant sécurisation des parcours professionnels des agents contractuels* sont devenues effectives avec la Loi n° 2012-347 du 12 mars 2012.

Dans le cadre de cette loi, votre collectivité devait transmettre au centre de gestion de l'Aisne, avant le 24 février 2013, la liste de tous les contrats en cours, un programme pluriannuel 2013-2016 d'accès à l'emploi titulaire et un rapport sur les agents remplissant les conditions. En conséquence, certains agents contractuels ont été (ou vont être) titularisés tandis que d'autres ont bénéficié d'un CDI au 13 mars 2012.

D'autres dispositions déjà applicables dans la fonction publique d'Etat **doivent maintenant s'appliquer aux agents contractuels territoriaux :**

- un entretien professionnel annuel pour les contractuels recrutés pour un besoin permanent,
- la mention obligatoire sur les contrats du motif du recrutement et de catégorie hiérarchique,
- l'ouverture de droits soumis à conditions d'ancienneté (portabilité des droits à congés ou à formation lors d'une mobilité), l'évolution des rémunérations, l'accès aux concours internes, le montant des indemnités de licenciement,
- l'obligation de délivrance d'un certificat administratif attestant de la durée des services effectifs.

**La CFDT revendique aussi pour les contractuels :**

- une réévaluation des rémunérations tous les 3 ans,
- une révision des conditions de fins de contrats, du licenciement et de la période d'essai,
- un cadre de gestion unique de tous les agents contractuels (quel que soit le fondement légal du recrutement).